

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 AOÛT 2025

Le vingt-six août deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Bohaire se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint-Bohaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PANNEQUIN, Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Date de convocation : 19 août 2025

	Présent	Absent	Pouvoir à
PANNEQUIN Bernard	X		
GUILLOT Jean-Michel		X	Pouvoir à PANNEQUIN Bernard
RANVAL Lionel	X		
ANJORAN Caroline	X		
COULLON Jeannine		X	Pouvoir à RANVAL Lionel
GAUTHIER Thierry	X		
MONTREAU Déborah		X	
RANDUINEAU Guillaume		X	
THEVENOT Didier	X		

Secrétaire de séance : GAUTHIER Thierry

ORDRE DU JOUR	
Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2025	
DIA	
Achat de parcelle	2025_28
Contrat de maintenance vidéoprotection	
Questions diverses	
Compte-rendu de réunions et commissions	

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 JUIN 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2/ DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain pour l'aliénation des immeubles cadastrés :

Section	Adresse	Nature	Date de la demande
ZN 138	11 Allée de la Fontaine	Bâti /1051 m ²	17/07/2025

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

3/ ACHAT DE PARCELLE (délibération 2025_28)

Vu la délibération n° 2020/29 qui n'avait pas connu de suite favorable avec les précédents propriétaires,
Vu le plan cadastral et le PLUiHD en vigueur,
Vu que la parcelle ZD0198 est située dans le zonage UJ1 du PLUiHD,
Vu l'emplacement réservé du PLUiHD positionné sur la parcelle ZD0198,
Vu la proposition du propriétaire lors du rendez-vous avec Monsieur le Maire en date du 14 août 2025,
Considérant que cette acquisition ne génèrera pas de déséquilibre budgétaire, les frais notariés et annexes pouvant être inscrits au budget 2025,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'actuel propriétaire de la parcelle ZD0198, sise 1 rue des Lilas à Saint-Bohaire (41330) souhaite en vendre une partie à la commune, pour une contenance d'environ 1000 m² pour un montant de neuf mille euros (9 000,00 €).

L'acquisition de cette partie de parcelle permettrait d'agrandir le parc de la salle des fêtes situé sur la parcelle voisine (ZD0191).

Un bornage devra être réalisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition auprès de M. Tadevosyan Sarkis d'environ 1 000 m² de la parcelle ZD0198, pour un prix total de 9 000 € (neuf mille euros), soit 9 €/m².
- PRÉCISE que les frais notariés et annexes (géomètre, publicité foncière) seront à la charge de la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder au bornage de la parcelle ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents administratifs, comptables ou juridiques nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Vote : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

4/ CONTRAT DE MAINTENANCE VIDÉOPROTECTION

Suite à l'installation des caméras de vidéoprotection, il convient maintenant de prendre un contrat de maintenance pour l'entretien des caméras, du matériel et les mises à jour du logiciel. L'entreprise Eiffage (ex. SRTC) qui a réalisé l'installation du système a envoyé une proposition pour un montant de 2 714€ HT annuel. Le conseil municipal souhaite revoir certaines clauses du contrat avant de se décider. La délibération du conseil municipal est donc reportée.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Le permis d'aménager relatif à la mise en œuvre de ralentisseurs dans le bourg étant accordé, les travaux pourraient être réalisés lors des prochaines vacances scolaires d'octobre. Le bourg sera interdit à la circulation le temps des travaux et une déviation sera mise en place.
- M. le Maire indique que l'allée qui mène de la rue au portail du cimetière nécessite d'être refaite. Des devis vont être prochainement demandés.
- Le Tennis Club de la Cisse a pu tester lors de son récent tournoi l'éclairage du court de tennis via le système Tweener (éclairage led) mis à disposition via une convention, par la société NLX SAS pendant 6 mois. Le conseil municipal devra choisir à l'issue de la période s'il souhaite conserver ou pas ce système pour un montant de 5 400€ HT (prix partenaire, au lieu de 9 900€ HT prix public) + installation offerte (au lieu de 2 900€ HT prix public).

6/ COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS, COMMISSIONS ET MANIFESTATIONS

- 14 juin : concours de pétanque du Comité Des Fêtes (B. Pannequin)
- 17 juin : Pays des châteaux (L. Ranval)
- 20 juin : Bureau Communautaire (B. Pannequin)
- 21 juin : la fête de l'école a été annulée en raison des fortes chaleurs (B. Pannequin). Une kermesse aura lieu à la salle des fêtes le 7 septembre prochain.
- 24 juin : ValEco (L. Ranval)
- 24 juin : conseil d'école (B. Pannequin)
- 26 juin : commission Aménagement, Habitat, Environnement (L. Ranval)
- 1^{er} juillet : Le Conseil Communautaire a été déplacé au Jeu de Paume à Blois et n'a pas eu lieu à Saint-Bohaire en raison des fortes chaleurs (B. Pannequin)
- 4 juillet : remise des livres à St Bohaire (B. Pannequin)
- 10 juillet : point presse dans le cadre de l'étude olfactive liée à la zone d'activité de Bel Air à Fossé (B. Pannequin)
- 9 au 24 août : Tournoi du Tennis Club de la Cisse. La finale a eu lieu dimanche 24 août (B. Pannequin)
- 24 août : Randonnée et repas du comité des fêtes (B. Pannequin)

Fin de séance : 20h35

Prochaine réunion : 30 septembre 2025

Le secrétaire de séance, Thierry GAUTHIER

Le Maire, Bernard PANNEQUIN